

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20096 - 77EME ANNÉE

Présentation de la brochure « Abolir la pauvreté avant 2030 »

La célébration du 19 mars au cœur de la lutte pour l'abolition de la pauvreté à La Réunion

Depuis le 19 mars 1946, La Réunion n'est plus une colonie, c'est ce qu'indique l'article 1 de la loi promulguée ce jour-là à l'initiative des députés de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion dont Raymond Vergès et Léon de Lépervanche. L'égalité réclamée à l'article 2 de la loi a été combattue par le pouvoir parisien et remplacée par une politique qui a accentué les inégalités : « un enfant mineur sur 2 vit dans une famille sous le seuil de pauvreté », rappelle une publication de l'INSEE datée du 18 janvier. Hier, l'Association pour le 19 mars célébré a présenté hier le deuxième numéro de la collection « Texte à l'appui » qui rappelle l'urgence : « Abolir la pauvreté avant 2030 » à La Réunion. La liberté a été obtenue par la loi d'abolition appliquée le 20 décembre 1848, l'égalité par la loi de décolonisation du 19 mars 1946, elles ne pourront être des réalités pour tous les Réunionnais qu'une fois que la pauvreté sera effectivement abolie à La Réunion.

Le 19 mars 1946 est promulguée la loi de décolonisation de La Réunion. Contrairement à la plupart des anciennes colonies, la date de la fin de ce régime n'est pas fériée à La Réunion. Elle a pourtant inscrit en droit l'égalité entre un peuple qui était colonisé, et celui de l'ancienne puissance coloniale. Cette loi prévoyait aussi l'égalité sociale avec les citoyens de l'ex-métropole au 1er janvier 1947. Cet article ne fut pas appliqué et remplacé par le pouvoir parisien par une politique qui a accentué les inégalités.

L'an dernier, à l'occasion du 75e anniversaire de la loi du 19 mars 1946, le PCR s'est lancé dans un travail de mémoire et de mise en perspective. La tâche a été confiée à Ary Yee-Chong-Tchi-Kan de diriger une collection intitulée « Textes à l'appui ». La préface du premier numéro fixait le cap : « Pourquoi cette brochure et ce format éditorial ? » La Une résumait la situation : « 19 mars 1946-19 mars 2021 : 75 ans de vie commune... et après ? ». Une présentation a eu lieu le 19 mars 2021, sur la place Paul Vergès, à Saint Denis, en présence de diverses

personnalités : la Maire, Ericka Bareigts, les parlementaires Philippe Naillet et Nassimah Dindar, Gilbert Annette, Elie Hoarau, Maurice Gironcel, le Professeur Rochoux, etc.

Que faut-il faire après ? Dans l'immédiat, le 2e numéro rappelle l'urgence : « Abolir la pauvreté avant 2030 ». Une présentation en a été faite ce 18 mars à la presse, à l'initiative de l'Association pour le 19 mars célébré.

« Un enfant mineur sur 2 vit dans une famille sous le seuil de pauvreté »

Le 18 janvier dernier, une publication de l'INSEE a rappelé qu'« un enfant mineur sur 2 vit dans une famille sous le seuil de pauvreté ». A cette annonce, l'émotion était forte dans l'opinion. Le PCR a organisé un meeting par internet, samedi 29 janvier.

La brochure présentée hier revient sur les causes de ce phénomène, sur sa répartition géographique, sur les actions menées contre la pauvreté notamment par le PCR, et sur l'objectif d'éradiquer la pauvreté d'ici 2030. Abolir la grande pauvreté en 2030 est d'ailleurs l'Objectif numéro 1 des Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en 2015, et ratifiés par la France.

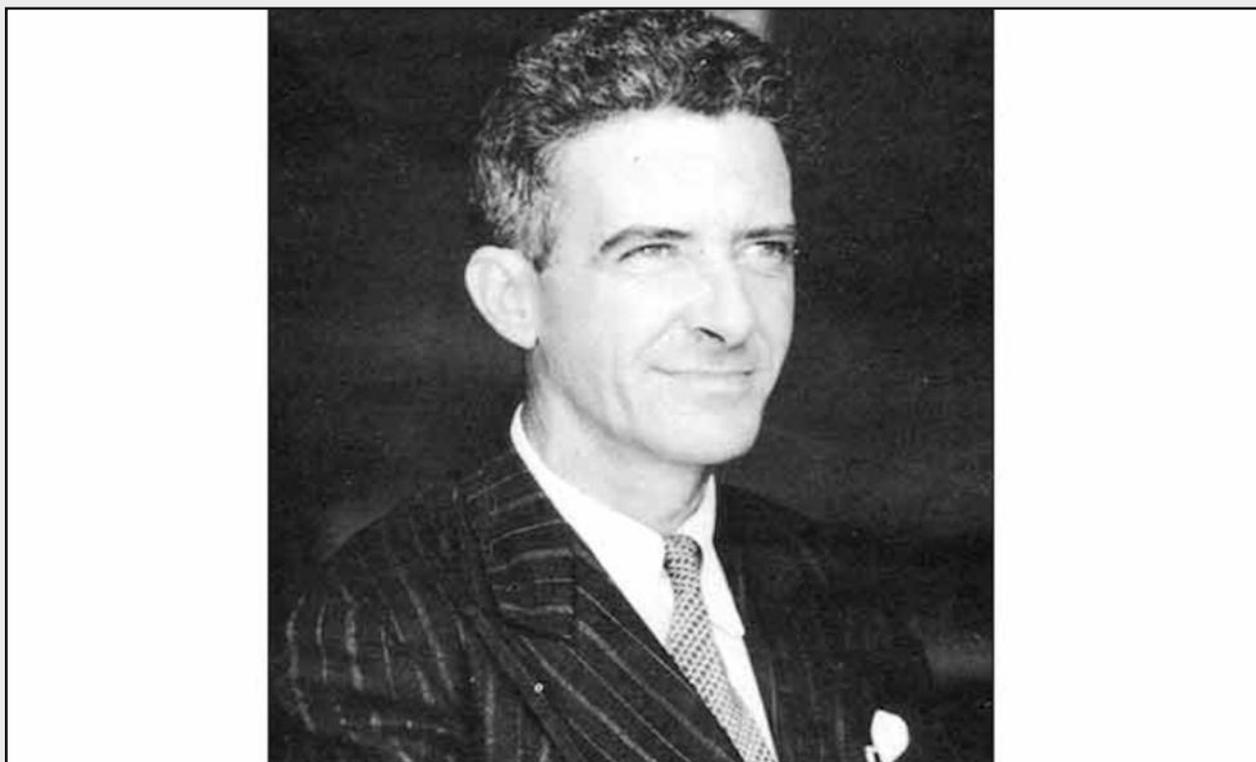
« Après l'abolition de l'esclavage, il faut obtenir l'abolition de la pauvreté. C'est le moment de s'engager à la réaliser au plus tard en 2030 », souligne la brochure.

Ceci rappelle que la liberté obtenue le 20 décembre 1848 par l'abolition de l'esclavage, et l'égalité contenue dans la loi de décolonisation promulguée le 19 mars 1946 ne pourront être des réalités pour tous les Réunionnais qu'une fois que la pauvreté sera effectivement abolie à La Réunion.

La célébration du 76e anniversaire de la loi du 19 mars marque donc une étape importante dans ce combat. Comment y arriver ? La brochure présentée hier rappelle toute l'importance de cet objectif.

Edito

Léon de Lepervanche, de Ti Léon à cosignataire de la loi de décolonisation



A l'occasion du 19 mars, il est important de se souvenir des hommes qui ont permis cette révolution historique. A cote du docteur Raymond Vergès, il y avait un autre député réunionnais Léon de Lépervanche, le héros du Léopard.

Léon de Lépervanche a un parcours atypique, issu de la grande bourgeoisie réunionnaise, il descend de sa condition pour occuper en 1923 un emploi subalterne à la compagnie du Chemin de fer et du Port de La Réunion. Il occupera ainsi les fonctions de journalier jusqu'en 1930, il sera licencié du CPR en 1938. A la mort de son père survenu le 19 janvier 1909, Léon de Lépervanche fut élevé par sa mère née Zélie Bédier issue de la grande bourgeoisie. Élève de l'unique lycée de l'île, le lycée Leconte de Lisle, le jeune De Lepervanche possède les aptitudes requises pour aller à la conquête de diplômes importants. Mais le brillant élève arrête dès l'âge de 16 ans. Révolté sans doute par l'égoïsme de ses proches, il prend conscience de la lourde charge qu'il constitue pour sa mère et de la nécessité

pour lui d'apporter sa contribution à l'édification d'un monde plus solidaire.

Influencé par la lecture des ouvrages de Karl Marx, Léon de Lépervanche s'engage dans la vie syndicale. Avec l'arrivée en France du Front Populaire, son charisme prend une véritable ampleur. Il participe activement à la fondation du puissant syndicat « La Fédération Réunionnaise du Travail » [FRT] qui regroupe bientôt 37 syndicats. Ce large front ouvrier et paysan va mener trois années de luttes sans merci pour obtenir des droits élémentaires. Léon de Lépervanche anime des cellules communistes et orchestre la résistance pendant ses déplacements en train. Cheminots, dockers, ouvriers sont ses frères de lutte. Leader incontesté, il est à la pointe du combat. Le 1er septembre 1936, une grève mobilise au Port dockers et cheminots, lesquels souhaitent bénéficier des retombées des accords passés en France à Matignon. Nouvelle grève de protestation en octobre 1936. Les négociations s'enlisent. Pour montrer sa force, la FRT organise, le 11 novembre 1936, une grande marche

à Saint-Denis. Venus de toute l'île, les militants défilent pour « La Paix, Le Pain et La Liberté » en scandant « Vive le Front Populaire » et « Vive La Réunion département français ». Le succès est considérable.

Agent du CPR, Léon de Lépervanche est particulièrement bien placé pour constater les terribles ravages causés dans l'île par son dramatique sous-équipement et la grande misère de sa population qui sont la cause du taux effrayant de la mortalité infantile (369 pour 1000 en 1934) et de l'espérance de vie à la naissance qui n'atteint pas 50 ans à cette époque. Il se joint spontanément à la poignée d'hommes engagés dans le difficile combat visant à obtenir le respect des droits fondamentaux de leurs concitoyens, notamment le droit au travail et à un salaire décent, le droit sinon à la santé, du moins à la possibilité d'accès aux soins, le droit à l'éducation, au logement... Il entend également apporter sa contribution à la lutte contre toutes les atteintes aux libertés et contre toutes les formes d'arbitraire et de violence. Devant les dangers de guerre qui se précisent au milieu des années 30, il se place résolument dans le camp de ceux qui militent pour la paix. C'est donc tout naturellement qu'il rejoint à la Ligue des Droits de l'Homme, le docteur Raymond Vergès, le prince Vinh-San (empereur d'Annam exilé à La Réunion), l'inspecteur des douanes Jean Hinglo, l'instituteur Benjamin Hoarau, les frères Lucas pour ne citer que ceux-là. La Ligue des Droits de l'Homme dont les revendications essentielles tiennent dans ces trois mots : « la Paix, le Pain et la Liberté ». Pendant le régime de Vichy il a refusé de cacher ses convictions politiques. Ce qui l'a conduit devant la Cour criminelle de Saint-Denis où il a été durement condamné. Lors de l'arrivée à La Réunion des Forces Françaises Libres (FFL) le 28 novembre 1942, il prit la tête de la révolte contre le régime de Vichy et libéra la Réunion.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale,

Léon de Lépervanche conduit avec succès une liste aux municipales du 27 mai 1945 au Port, aux cantonales du 7 octobre 1945 dans le canton de Saint-Paul. De mai 1946 à novembre 1946 il occupe le poste de président du Conseil général. Il est également élu le 21 octobre 1945 à l'Assemblée nationale constituante. Membre de la commission de la Constitution, il est cosignataire avec Raymond Vergès et les 150 membres du groupe communiste d'un certain nombre de propositions de résolution et de propositions de loi dont la plus importante est incontestablement celle du 12 février 1946 « tendant au classement comme département français de l'île de La Réunion ». Réélu député de La Réunion le 10 novembre 1946, Léon de Lépervanche siègera au Palais Bourbon jusqu'au 17 juin 1951. Revenu définitivement dans l'île fin juin 1951, Léon de Lépervanche se consacre totalement à compter de cette date à ses mandats de conseiller général et de Maire du Port. Surnommé « Ti Léon » par ses camarades, ce révolutionnaire — fondateur en 1944 du journal « Le Communiste » qui paraîtra pendant 6 ans — a oscillé tout au long de sa vie entre deux mondes, ombres et lumières : bourgeoisie et prolétariat, cheminot et député, vendeur de manioc et maire. Le 14 novembre 1961, elle le trouvera, usé à 54 ans par ses combats incessants, dans la petite case en tôles qu'il occupe alors en tant que locataire, dans la rue du Port qui passe devant l'église et qui, désormais, porte son nom. Ti Léon n'est plus... Vive Lépervanche !

« **Honneur annoncer Réunion département français** » Léon de Lépervanche et Raymond Vergès

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Zistoir pou rakonte dsi galé

Listoir lo jarre abimé

L'avé inn foi, pou inn bone foi, méssyé lo foi la manze son foi avèk in grin d'sèl.

Listoir-la sé sète in portèr d'lo dann l'Inde laba. Toulézour li téi sava rode delo pou li aporte pou in blan. Lo blan téi pèye ali pou sa mé an parmi lo dè jarre, inn lété in pé féfé, si tèlman ké kan li té fine fé son parkour dopi la sourss ziska la kaze lo blan téi rèst in jarre plin a rabor-sak lé intakt- é in domi sak lété fel-félé. Dopi dézan o moïnss lété konmsa é lo portèr d'lo téi fé konm si rien-nété.

Mé lo jarre abimé l'avé movèze konssyanss. In zour li fini par dire lo portère d'lo :Méssyé lo portèr d'lo, mwin lé pa bien, mwin néna movèz konssyanss. Lo mète i pèye aou dè jarre plin d'lo d'sours é wi aporte arienk inn édmi pars mwin lé féfé, é mi pèrde mon lo dsi lo shomin dopi la sourss ziska la kaze lo mètr. Mi koné pa kossa mi pè fère pou fé pardone amwin ?

Mél o portèr la réponde ali :Mi pans spa ou a bézoin trakass aou pou sa. Dopi dezan mi koné ou lé féfé é wi pèrde dolo dopi ma sourss ziska la kaze lo blan mé sa i fé pa mwin arien.

Wi koné pou kossa, pars koté k'mi porte aou, mwin la plante flère, é si wi rogarde bien ou va oir koman bande flère i pouss bien é koman lo santyé lé toute anfléuri. .

Lo jarre abimé lé ankor pli malalèze, li di konmsa :si i pèye aou la pa pou fé in plantaze flèr dsi in koté d'lo santyé, sé pou bégné , pou boire, pou rafrèshi. Flère dann shomin la pa in gran profitassion pou lo mètr. Sak li vé sé son lo !

L'èr-la lo portère d'lo i amontre lo jare abimé, in bonpé bouké flère dsi la tab lo blan, dann la shanb, dann salon é an plis toussala lé koloré é i san bon.

Jarre abimé, sé par ou mi gingn fé sa dopi dézan é toute bann zinvté lo mètr, mèm son madame, mèm li même tro kontan an avoit flère konmsa .

Lo Jarre abimé, toudinkou, la konpri li ossi li amenn son par dann lo bonèr lé zote é dopi so tan-la, li ossi, li lé kontan pou sak li ossi, pov jarre abimé lé kapab kado lézote, épi la sossyété.

Kossa sa i prouv ? Sa i prouv shakinn an la vi i pé avoir son lilité, i pé rande zoli épi agréab la vi pou toulmoun é dizon partissip lo bien ètre zénéral.

Kriké ! Kraké ! Koton mayi i koul, rosh i flote.

Justin